

# JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté



Gouvernement Princier  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

## Loi n° 1.566 du 3 décembre 2024 portant approbation de ratification du Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

N° journal

8725

Date de publication

13/12/2024

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

*Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 28 novembre 2024.*

ARTICLE UNIQUE.

Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 2° et chiffre 4° de la Constitution, la ratification du Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ouvert à la signature le 10 octobre 2018.

*La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.*

Fait en Notre Palais à Monaco, le trois décembre deux mille vingt-quatre.

ALBERT.

*Par le Prince,*

*Le Secrétaire d'État :*

Y. LAMBIN BERTI.

-----

Le Dossier Législatif - Travaux Préparatoires de la loi est en annexe du présent Journal de Monaco.

TOUS DROITS RESERVÉS MONACO 2016

VERSION 2018.11.07.14